



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 06 octobre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le 06 octobre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury LEFEVRE, Maire.

Date de convocation : 02 octobre 2025

Délibération n° 202570 : Validation du devis relatif à l'adressage et à la signalisation dans la commune de Prignac et Marcamps

Présents : Laury LEFEVRE, Claude MIGNER, Corine LEVREAUD, Fabrice ARAGON, Cyril GRISVARD, Henri PEREIRA RAMOS, Guillaume VEDRENNE, Natacha HYBERTIE-FLOURY, Elisabeth BONACHERA, DORIGNAC Samantha.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

- Myriam ROBITAILLIE donne pouvoir à Laury LEFEVRE.
- Patricia LAURIOL donne pouvoir à Claude MIGNER.
- Henri SUCH donne pouvoir à Guillaume VEDRENNE.
- Hughes FLOURY donne pouvoir à Natacha HYBERTIE-FLOURY.
- Isabelle ROBERTI donne pouvoir à Henri PEREIRA RAMOS.

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Henri PEREIRA RAMOS

Considérant :

- La nécessité de renouveler et de mettre à jour les panneaux de signalisation et d'adressage afin de garantir la sécurité des usagers et d'améliorer la lisibilité des informations sur le territoire communal.
- Le devis présenté par **Lifting Signalisations** d'un montant total de 28 934,40 € TTC pour la fourniture et la pose des panneaux de signalisation et d'adressage, comprenant la main-d'œuvre et le matériel nécessaire.

Après avoir pris connaissance du devis détaillé, le conseil municipal considère que :

- Le montant total de 28 934,40 € TTC est justifié par la qualité des matériaux proposés et la prestation complète (fourniture, pose et garanties) incluse dans l'offre.
- L'intervention est essentielle pour assurer la sécurité routière et faciliter la circulation et l'orientation des habitants et des visiteurs de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

1. Valider le devis n° 25082025 présenté par **Lifting Signalisations** pour un montant total de 28 934,40 € TTC.
2. Autoriser Monsieur le Maire à procéder à la commande et à signer les documents nécessaires à la réalisation de la fourniture et de la pose des panneaux de signalisation et d'adressage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, vote et approuve la validation du devis relatif à l'adressage et à la signalisation dans la commune de Prignac et Marcamps.

Pour : 13

Abstention : 2

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,

Le 06 octobre 2025

Secrétaire de séance,
Henri PEREIRA RAMOS



Le Maire
Laury LEFEVRE

